

LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES DU CANTON DE NEUCHÂTEL: DES AGRICULTEURS S'ENGAGENT POUR LA NATURE !



EcoRéseau Les Recrettes

Quelques espèces cibles: **pipit des arbres** ⁴, pie-grièche écorcheur ⁴
Types de SCE: prairies extensives, pâturages extensifs, haies et bosquets, haies en pâturage, pâturages boisés extensifs

EcoRéseau pâturages boisés de La Brévine

Quelques espèces cibles: **cytise rampant** ¹, gélinotte des bois ⁴, grand mars changeant ²
Types de SCE: pâturages extensifs, pâturages boisés, prairies extensives



EcoRéseau Les Bayards-les Verrières

Quelques espèces cibles: **orchis bouffon** ¹, azuré du serpolet ², pipit des arbres ⁴
Types de SCE: pâturages extensifs, pâturages boisés, prairies extensives, haies avec bande herbeuse ou en pâturage



EcoRéseau La Côte-aux-Fées

Quelques espèces cibles: **criquet ensanglanté**, mélitée des scabieuses ², cuivré de la bistorte ²
Types de SCE: pâturages extensifs, pâturages boisés, prairies extensives

EcoRéseau Creux du Van

Quelques espèces cibles: **apollon** ², orchis vanillé ¹, alouette lulu ⁴
Types de SCE: pâturages extensifs, pâturages boisés, prairies extensives et peu intensives, haies avec bande herbeuse



EcoRéseau Le Pâquier-Les Vieux Prés

Quelques espèces cibles: **hermine** ⁵, orchis bouffon ¹, lis martagon ¹, grillon champêtre
Types de SCE: pâturages extensifs, pâturages boisés, prairies extensives et peu intensives, haies avec bande herbeuse ou en pâturage



EcoRéseau Enges-Lignièrès

Quelques espèces cibles: **pie-grièche écorcheur** ⁴, lézard agile ³, cuivré de la verge d'or ²
Types de SCE: prairies extensives, pâturages extensifs, haies avec bande herbeuse, pâturages boisés

EcoRéseau Les Joûmes

Quelques espèces cibles: **ophrys bourdon** ¹, flambé ², vipère aspic ³
Types de SCE: prairies extensives, pâturages extensifs, haies avec bande herbeuse ou en pâturage, jachère florale



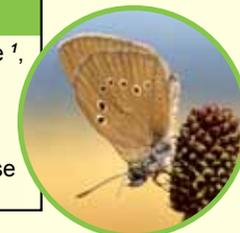
EcoRéseau Chaumont

Quelques espèces cibles: **bruant jaune** ⁴, œillet des chartreux ¹, demi-deuil ²
Types de SCE: pâturages extensifs, pâturages boisés, prairies extensives et peu intensives, haies avec bande herbeuse ou en pâturage

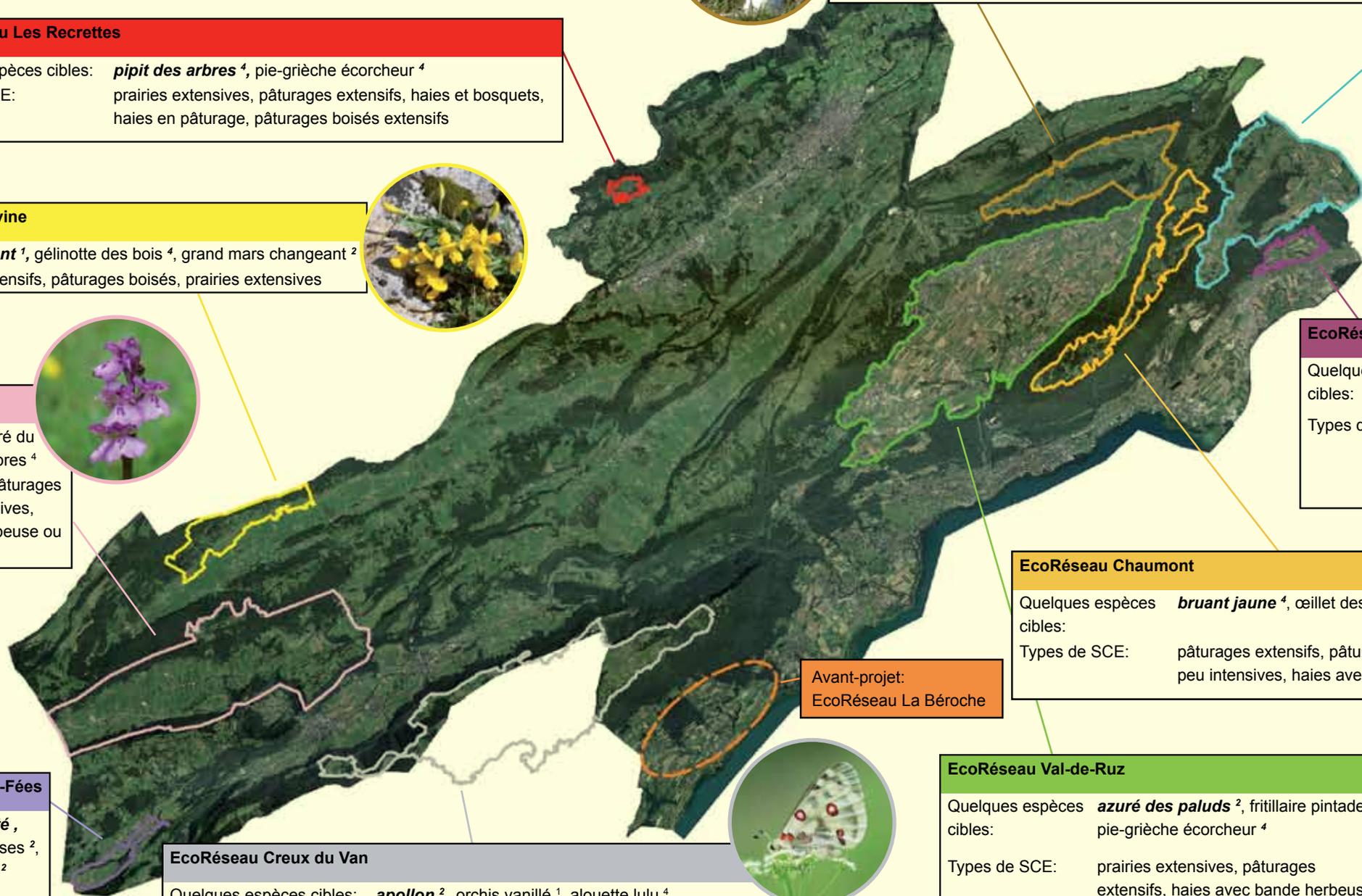


EcoRéseau Val-de-Ruz

Quelques espèces cibles: **azuré des paluds** ², fritillaire pintade ¹, pie-grièche écorcheur ⁴
Types de SCE: prairies extensives, pâturages extensifs, haies avec bande herbeuse



-  1 plante
-  2 papillon
-  3 reptile
-  4 oiseau
-  5 mammifère



C'EST QUOI?

Les agriculteurs inscrivent une partie des surfaces qu'ils exploitent comme **surfaces de compensation écologique**¹⁾ (SCE).

Judicieusement réparties dans la zone agricole, les SCE peuvent constituer des **réseaux écologiques** favorables à la biodiversité et bénéficier d'aides financières de la Confédération et du canton, grâce à l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

A QUOI ÇA SERT?

Chaque plante, chaque animal occupe un **habitat particulier**: l'églantier préfère les haies ensoleillées, le lièvre met bas dans la lisière d'un bois, d'autres espèces ont besoin de prairies maigres. Ces milieux étant **souvent isolés**, un réseau écologique permet de les relier afin que la faune, par exemple, puisse se déplacer pour se nourrir et/ou se reproduire.

Son élaboration est à chaque fois différente et définie en fonction des espèces cibles²⁾ que l'on cherche à favoriser.

COMMENT ÇA MARCHE?

Les agriculteurs qui souhaitent mettre en place un réseau écologique **déposent un dossier de demande de contributions**. La première étape de préparation de ce dossier consiste à contacter la section nature du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), pour garantir que le projet débute sur de bonnes bases. Un dossier est ensuite élaboré avec l'aide de **professionnels qualifiés** (biologiste, agronome). Il doit enfin être approuvé par le canton. **L'engagement dans un réseau écologique dure 6 ans**, il est **renouvelable**.

Actuellement, environ **25% des agriculteurs du canton participent à un réseau écologique**.

LEXIQUE:

1) Surface de compensation écologique (SCE): part d'un domaine agricole (7% au minimum) que chaque exploitant doit entretenir de manière extensive (haie, prairie extensive, jachère, etc.) pour pouvoir bénéficier des paiements directs de la Confédération.

2) Espèce cible: espèce menacée pour laquelle une région donnée assume une responsabilité en terme de conservation (par ex. la fritillaire dans le canton).

QUE DIT LA LOI?

Les bases légales pour la création de réseaux écologiques sont fédérales. Le canton de Neuchâtel précise les critères et les modalités d'exécution.

Les textes suivants s'appliquent:

- ordonnance sur les paiements directs (OPD)
- ordonnance sur la qualité écologique (OQE)
- règlement d'exécution de l'ordonnance qualité écologique (REOQE)

PLUS D'INFO:

Service de la faune, des forêts et de la nature:
Tel 032/889.67.60 et www.ne.ch/ecoreseaux

Office des paiements directs: Tel 032.889.36.91

Agridea: www.oqe.ch

Confédération: <http://www.blw.admin.ch>

Photos:

Hermine: V.Storrier

Criquet ensanglanté: F.Claude, CSCF

Pipit, pie-grièche, azuré et bruant: J-L.Zimmermann

Données cartographiques:

© ImageOne2008 – SITN – www.ne.ch/sitn

D'autres informations sur

www.ne.ch/nature

NATURE DÉCOUVERTE

LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES



DES ACTIONS À VOTRE PORTÉE !

ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DÉPARTEMENT DE LA GESTION
DU TERRITOIRE
SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS
ET DE LA NATURE

Un réseau pour la biodiversité

EcoRéseau	Entrée en vigueur	Superficie (ha) / dont SCE en réseau	Nb. exploitations
Val-de-Ruz	2001	4500 / 216	80
Les Joûmes	2005	188 / 59	5
Pâturages boisés de La Brévine	2007	528 / 81	14
Enges-Lignières	2009	1706 / 100	25
Les Recrettes	2010	65 / 20	2
La Côte-aux-Fées	2010	212 / 52	7
Le Pâquier-Les Vieux Prés	2011	1058 / 50	16
Chaumont	2012	837 / 123	9
Creux du Van	2012	999 / 97	22
Les Bayards-Les Verrières	2012	3325 / 266	33